

Il n'y a pas que la Mère Michel qui a perdu son chat !!!

Il paraîtrait que depuis quelque temps des chats disparaissent de façon récurrente sur la commune. Voyons quelques causes plausibles et fortement probables de ces disparitions.

Il y a les victimes des voitures, les aventuriers qui vont voir si l'herbe est plus verte ailleurs et qui ne retrouvent pas le chemin du retour, ceux qui croisent la route de potentiels prédateurs comme un chien errant affamé ou un renard en chasse surtout s'ils s'aventurent pour les plus téméraires un peu trop près du terrier de ce dernier etc...

Autres options dans l'explication de ces disparitions, moins classiques celles-ci, l'enlèvement ou le déplacement volontaire de ces charmants félins dans la nature. Mais pourquoi ? Par vengeance, par malveillance, ou alors victimes d'un(e) ailurophobe (phobie des chats) ? A voir.

Et puis il y a ceux qui réapparaissent, telle la petite histoire de ce chat. Ne connaissant pas son nom, je l'appellerai donc Pompon, original non!

Celui-ci a disparu mi-décembre 2016 il avait alors 4 mois 1/2, pour réapparaitre le 1er avril de cette année. Un coup de téléphone du vétérinaire du Chevalon de Voreppe au propriétaire de Pompon, lui apprend qu'un habitant de la plaine lui a amené un chat errant à son cabinet et qu'après contrôle, l'animal étant pucé, il s'agissait de Pompon. Mais voilà, quelque temps plus tard celui-ci flanqué cette fois d'un compère, disparait de nouveau. Il est retrouvé une fois de plus grâce à sa puce à Quaix en Chartreuse où il avait élu domicile dans une famille.

Toujours cette année un autre répondant au nom de Lulu a été retrouvé toujours grâce à sa puce au bout de 4 mois dans une famille de St Martin le Vinoux.

A croire que l'air de la Chartreuse est bien meilleur que celui du Vercors pour nos chats fugueurs.

P.H

ALERTE SÉCHERESSE



L'arrêté préfectoral n° 38-2017-10-24-002 du 24 octobre 2017 place jusqu'au 31 décembre 2017 le département de l'Isère en situation d'alerte sécheresse sur les eaux superficielles et souterraines et le bassin versant Bièvre Liers Val-

loire en situation d'**alerte renforcée** sur les eaux souterraines.

Aussi, il vous est demandé de respecter les restrictions relatives à cet arrêté, à savoir en particulier :

POUR LA SITUATION D'ALERTE SÉCHERESSE :

- interdiction d'arroser les pelouses, les espaces verts publics et privés, les jardins d'agréments, les golfs et stades entre 6h et 20h,
- interdiction de laver les véhicules hors stations professionnelles.
- arrêter les fontaines en circuit ouvert (particulièrement celles branchées sur le réseau d'eau potable).

POUR LA SITUATION D'ALERTE RENFORCÉE:

- interdiction d'arroser les pelouses, les espaces verts publics et privés, les jardins d'agréments, les golfs hors greens et départ sauf arrosage par "goutte à goutte" ou "pied à pied" qui est autorisé de 20h à 6h,
- interdiction d'arroser les stades et les jardins potagers ainsi que les greens et les départs de golf entre 6h et 20h,
- interdiction de laver les véhicules hors stations professionnelles équipées de lance "haute pression" ou de recyclage d'eau,
- arrêter les fontaines en circuit ouvert (particulièrement celles branchées sur le réseau d'eau potable)
- interdiction du lavage des voiries sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses-laveuses automatiques.

Enfin, il est rappelé que les usages non prioritaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable peuvent être limités par arrêté municipal. Afin de soulager la ressource et de retarder un éventuel renforcement des restrictions, chacun est appelé à une gestion économe de l'eau que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou les réseaux de distribution d'eau publics, et cela sur l'ensemble du département. La sécheresse sur notre département est importante, ce sont les efforts de chacun qui permettront de ne pas l'aggraver par nos prélèvements.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le service environnement de la Direction Départementale des Territoires.

NOUVELLES BENNES À VERRE

Savez-vous qu'environ 1/3 des emballages en verre utilisés ne sont pas collectés ou se retrouvent ailleurs que dans les bennes prévues à cet effet?...

beaucoup dans les poubelles grises, voire vertes, ce qui bien sûr pose des problèmes de sécurité au niveau du tri et aussi pas mal dans la nature.

Afin d'améliorer le tri à la source, la Métro a décidé d'installer de nouveaux containers en plus des 3 que vous connaissez à Veurey.... un petit rappel, peut-être, pour certains? Parking de l'école, salle des fêtes, Parking rue de la Rive

Parking de l'école, salle des fêtes, Parking rue de la F (face aux services techniques).

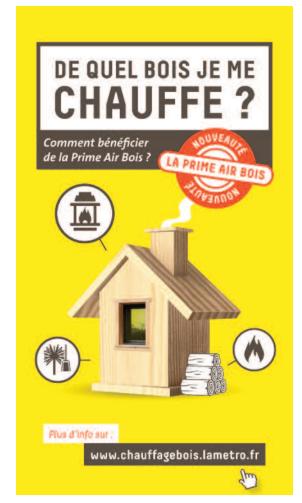
2 nouveaux bacs de collecte ont donc été déposés pour l'instant, Rue de la Béalière dans la ZI et sur le parking de l'église; ils sont opérationnels. D'autres vont suivre : local des Jayères, les Cordées.

Ne soyez pas timides et faites en bon usage... de leur bonne utilisation dépendront de nouvelles installations ou



l'optimisation de celles existantes et surtout, lorsque celui que vous vouliez utiliser est plein, inutile de déposer au pied du bac, foncer au prochain!

PRIME AIR BOIS



GRENORLE-ALPES MÉTROPOLE STATEMENT OF STATE

PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA PRIME AIR BOIS?

- Je suis un particulier.
- Je possède un appareil de chauffage au bois datant d'avant 2002 (poêles à bûches et inserts) ou une cheminée ouverte que je souhaite remplacer.
- Mon appareil est installé dans ma résidence principale ou dans un logement dont je suis propriétaire et que je loue en tant que résidence principale.
- Ce logement est situé dans une des 49 communes de la métropole grenobloise.
- Je m'engage à détruire mon ancien appareil.
- Je remplace mon ancien appareil par un appareil dont les performances sont garanties par le label Flamme verte 7 étoiles ou équivalent au minimum.



Je fais installer mon appareil par un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Annuaire disponible sur : www.renovation-info-service.



COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PRIME AIR BOIS?

Avant tout achat d'un nouveau matériel :

- Consultez et remplissez un dossier de demande de "Prime Air Bois" (téléchargeable sur www.chauffagebois.lametro.fr)
- Renseignez-vous auprès de l'Agence Locale pour l'Énergie et le Climat (ALEC) de la Métropole : 04 76 00 19 09 - infos@alec-grenoble.org

De quel bois je me chauffe et la Prime Air Bois sont des dispositifs portés par Grenoble-Alpes Métropole, co-financés par l'ADEME, dans le cadre de l'AMI Fonds Air Bois, en partenariat avec la DREAL Rhône-Alpes, la Région Rhône Alpes, l'ALEC et Air Rhône-Alpes.

(Des dispositifs similaires sont également mis en place par la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et la communauté de communes du Grésivaudan sur leur territoire.)



CARTICIPE PLUI

Pourquoi un PLUI?

Au regard de notre quotidien, nous sommes déjà tous métropolitains(es) Si nous habitons dans une commune, nous travaillons ou étudions souvent dans une autre. En une journée, nous franchissons plusieurs frontières communales, empruntons différents modes de transports et utilisons de nombreux services, pour se rendre au travail, faire ses courses ou pour s'adonner à son loisir préféré. Habiter, se déplacer, travailler, consommer, profiter de notre cadre de vie... Quand on multiplie ces actions par 450 000, soit le nombre d'habitants de la Métropole, il faut une sacrée dose d'anticipation et d'organisation pour éviter la pagaille. Il est également nécessaire de respecter notre environnement : notre mode de vie, basé sur la consommation et les déplacements, génère de multiples nuisances, pouvant desservir l'intérêt général. Pour coordonner ce fourmillement, la Métropole élabore un document: le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ou PLUI.

Une démarche de concertation

Les habitants sont les plus grands experts d'un territoire, c'est pourquoi la Métropole a souhaité les associer à l'élaboration du PLUI au travers d'une démarche de concertation.

En 2016, habitants et acteurs du territoire ont alimenté l'élaboration des grandes orientations politiques du PLUI, concernant la mobilité, l'habitat, le cadre de vie, le développement économique et l'environnement. En 2017, chaque métropolitain(e) est invité à alimenter la traduction de ces orientations en règles d'urbanisme.

Parce que notre territoire est riche de la diversité de ses publics, la Métropole a mis en place une large palette d'outils de mobilisation : réunions publiques, ateliers sur les territoires, travail du conseil de développement, panels de citoyens tirés au sort, conférences débats grand-publics et Carticipe. Toutes les informations sont sur la plateforme participative de la Métropole : participation.lametro.fr

Carticipe, cœur numérique de la démarche

Carticipe, (http://plui-lametro.carticipe.fr) c'est une cartographie collaborative de la Métropole. Accessible 24/24 et 7j7 par tous(tes) les métropolitains(es), elle permet de déposer ses idées, ses remarques et de réagir aux autres contributions en les commentant ou en votant.

D'octobre à fin décembre 2017, carticipe rouvre pour une dernière phase avec huit grands questionnements :

- 1. Comment limiter la consommation de l'espace tout en accueillant de nouveaux logements ?
- 2. Comment renforcer les centres de quartiers, de faubourgs et de villages ?
- 3. Comment mieux valoriser l'environnement, les paysages et la biodiversité dans la métropole
- 4. Comment préserver nos commerces de proximité ?
- 5. Comment rendre nos zones d'activités agréables et attractives ?
- 6. Comment favoriser l'usage des modes doux dans nos mobilités de proximité ?
- 7. Comment adapter l'offre de stationnement aux différents contextes locaux ?
- 8. Les risques naturels et technologiques sont là, comment vivre avec ?

Dès début janvier, toutes les contributions seront analysées et permettront de produire un nouvel avis citoyen qui sera transmis à la Métropole.



Plus d'information sur le PLUI:

Habiter, travailler, se déplacer... Par nos actions quotidiennes nous sommes tous concernés par le fonctionnement de notre territoire. Afin de coordonner ce fourmillement métropolitain, la Métropole grenobloise élabore un document : « le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (PLUI).

Avec le PLUI la Métropole souhaite fixer les grands objectifs de développement de notre territoire à long terme, et déterminer dans le même temps les règles précises pour les atteindre. En effet, le PLUI s'impose aux permis de construire. Il délimite les espaces constructibles et non constructibles (agricoles, naturels et forestiers) du territoire. Il fixe les règles de constructibilité: hauteur type d'occupation (habitat, commerce, artisanat, etc.) emprise des bâtiments, emplacement des espaces verts, des stationnements, etc. Il permet également de définir des intentions d'aménagement sur des secteurs à enjeux.

Actuellement, chaque commune possède son propre document d'urbanisme. En 2019 tous seront remplacés par un seul : Le Plan local d'urbanisme intercommunal. L'objectif est que l'ensemble des communes qui composent la Métropole se rassemblent pour réfléchir à un avenir commun.

Calendrier

Entre novembre 2015 et septembre 2016, élus(es), citoyens(nes) et acteurs du territoire ont élaboré les 1ères grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Ces dernières ont été débattues d'octobre 2016 à novembre 2016 dans chaque conseil Municipal de la Métropole, puis le 16 décembre 2016 au conseil Métropolitain. Depuis et jusqu'au début de l'année 2018, le travail porte sur la traduction en règles d'urbanisme de ces grandes orientations. Le projet de PLUI ainsi complété sera « arrêté » par le conseil Métropolitain en juin 2018 avant d'être transmis pour avis aux 49 conseils municipaux et aux personnes publiques associées entre octobre et décembre 2018. Le projet de PLUI sera enfin soumis à l'enquête publique début 2019, puis soumis aux conseillers(es) métropolitains(es) en juin 2019 pour une approbation





21^{IÈME} EXPOSITION ARTS ET ARTISANAT

L'association Culture & Loisirs est heureuse de vous accueillir les 18 et 19 novembre à la salle des fêtes pour la 21ème exposition "Arts et artisanat".

Venez découvrir les œuvres des nombreux artistes et créateurs : peinture, photos, sculpture, poterie, bois, broderie, cartonnage, bijoux...

Vernissage samedi à 18 h

Nous vous attendons nombreux pour partager avec nous ce week-end



ARCHÉOLOGIE & HISTOIRE

L'activité « Archéologie & Histoire » de Culture et Loisirs de Veurey sera présente lors de la prochaine exposition 2017.

Toujours animé par l'esprit de curiosité et d'échanges de connaissance, le groupe « Archéologie et Histoire » continue ses investigations afin de mieux connaître (avec le regard de l'Archéologue et de l'Historien) notre commune, ses habitants passés et ses représentants actuels, ses « pierres » plus ou moins cachées des siècles derniers à aujourd'hui.

Nous continuons à étudier les Eygalens, les différents quartiers de Veurey tels que La Rive, La Savoie.... avec leurs bâtiments anciens et l'étude en cours des noms de ces quartiers, les « anciens thermes » qui étaient autrefois situés à l'emplacement de la carrière de l'Echaillon...

Nous avons pour projet:

- > en collaboration avec la municipalité,
 - •de continuer nos recherches, dans les archives anciennes de la mairie, puisque l'installation dans les nouveaux locaux est effective
 - la mise en propreté du « four à chaux », situé sur la route des Perrières, qui longe le Ruisset en direction de Noyarey,
- > de centraliser tous les documents concernant la Tour des Templiers, les différents châteaux ou manoirs présents sur la commune et toutes sortes « de pierres »,

- de rappeler ce que les personnages célèbres, qui ont habité Veurey, ont réalisé, apporté.
- de dialoguer, dans chaque quartier, avec ses habitants qui auraient à communiquer des informations du passé. Ces rencontres feront l'objet de compte rendu validés par ces personnes. Un exemplaire de ce document leur sera transmis.
- Enfin par la suite, nous créerons un document intitulé « Veurey de tous les temps par les Veurois » qui recenserait toutes ces recherches.

Alors, pour tous les curieux et curieuses désireux d'échanger sur ces sujets ou ayant d'autres propositions, rendezvous lors de la 21ème exposition Arts et artisanat les 18 et 19 novembre prochain, salle des fêtes de Veurey.





Veurey Voroize - Archéologie & Histoire



CONCERT DE LA CHORALE SARABANDE

Société Musicale Veurey Voroize

Dimanche 10 Décembre à 17h30 Eglise de NOYAREY

Au programme:

Une première partie avec des chants profanes (danses et chants du monde) et une seconde religieuse, avec une petite messe de Gounot et des chants de Noël.



AGE D'OR

COURS INFORMATIQUE:

Vous voulez démarrer l'informatique, faire l'acquisition d'une tablette, utiliser internet, faire des livres photo... Une réunion d'information se tiendra le samedi 25 novembre à 9h au 2ème étage de l'espace Michel Brunel pour la mise en place des cours.



INFORMATIONS UTILES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Tél. 04.76.85.16.80

- > Lundi 15h-17h
- > Mardi 8h-12h / 13h-17h
- > Mercredi et Vendredi 13h-17h
- > Jeudi 8h-12h/13h-18h
- > Samedi 8h-12h

Cabinet médical:

Médecins généralistes :

Dr. PARMENTIER Christophe et Dr. PAUTHIER Laurent : 04.76.53.95.29

• Kinésithérapie : Marie José MICHAL 04.76.53.94.26

• **Podologue :** Pierre-Olivier FORTOUL : 04.76.43.88.09

• Infirmières :

- Pascale FAURE : 04.76.53.81.26 / 06.80.72.99.30

- Bénédicte ZUANON : 06.01.45.69.54

- Laurence LAVERRIERE : 06.14.01.45.80

• Psychologues:

- Cécilie RONDAN : 06.45.81.74.72

- Marianne DELEPELAIRE : 06.62.12.46.18

Pour les urgences : 15

Gendarmerie de Sassenage : 04.76.27.42.17

Police et gendarmerie : 17

Pompiers – centre de secours : 18 ou 112 depuis un téléphone portable

SAMU: 15 ou 112 depuis un téléphone portable

Urgences 114 : 114 par fax ou sms, pour les personnes ayant du mal à entendre ou parler

Centre anti poison : Tél. : 04 72 11 69 11

Pharmacies et dentistes de garde :

Tél.: 3915 (numéro surtaxé)

CCAS:

ccasveureyvoroize@orange.fr

VOS RENDEZ-VOUS

- Week-end 18/19 novembre Expo Artistes Veurois, salle des fêtes.
 - Samedi 2 Décembre 17h00, Fermeture annuelle du site de transfert du Petit Port.
- Dimanche 10 Décembre à 17h30 à Eglise de NOYAREY CONCERT DE LA CHORALE SARABANDE
- Mercredi 20 Décembre 2017 Collecte des encombrants : Inscription la veille avant midi : La METRO au 04 76 12 29 35

Merci à tous les contributeurs (trices) de faire passer vos photos et articles par la boite mail dédiée : touratou@gmail.com pour le dernier vendredi du mois en cours dernier délai.